



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI Paris Normandie

ESI CAEN
ESI NANTERRE
ESI ORLEANS
ESI ROUEN J. MOULIN
ESI ROUEN les MOUETTES
ESI VERSAILLES CHANTIERS
ESI VERSAILLES ST CLOUD
ESI FORT DE FRANCE

Déclaration liminaire

Comité Technique Local du 22 mars 2017

Monsieur le président

comme cela ne vous a pas échappé les élus CGT Finances Publiques refusent de siéger aux instances lorsque les droits des agents sont bafoués et lorsque les décisions sont déjà prises à l'avance. Nous ne siégeons pas, lorsque vous utilisez le Comité technique pour entériner les destructions d'emplois, ni à la première convocation de ce CT, qui cette fois-ci enterre le dialogue social, les moyens de représentation, de défense et d'information des agents.

Si nous sommes présents aujourd'hui, c'est bien pour vous signaler que la Direction Générale ne mène pas le bon combat. Au lieu de se positionner contre ses propres agents, elle devrait s'atteler à défendre ses missions, ses emplois, son réseau, ses rémunérations...

Au lieu de cela elle s'acharne à œuvrer pour son propre démantèlement en restructurant sans cesse, en supprimant massivement les emplois, en détruisant son réseau de proximité et en fermant ses services. La conséquence immédiate et visible est que les conditions de travail pour les agents ne cessent de se détériorer. Depuis plusieurs années la DGFIP en est arrivée à l'os en matière d'effectif, mais elle continue de payer un lourd tribut, chaque année, en supportant à elle seul les 2 tiers des suppressions d'emplois de fonctionnaires. Pour nos dirigeants elle n'est ni prioritaire, ni régaliennne, ...ni utile donc...C'est inadmissible et inaudible pour l'ensemble des agents dont la technicité et les compétences professionnelles sont largement reconnues – et ce, bien au-delà de nos frontières.

Aussi, dans ce contexte délétère et massacrant, comment pouvez vous décemment appliquer des mesures visant à empêcher la défense des droits des agents en attaquant frontalement les représentants du personnel, en réduisant leurs autorisations d'absence et en refusant de rembourser les frais des suppléants ?

Il est grand temps que l'on rappelle les spécificités de la DGFIP, qui possède (encore) un réseau étendu sur tout le territoire. Cette implantation implique de nombreux et coûteux déplacements pour les élus des organisations syndicales. ET c'est d'autant plus le cas pour les DISI. De Versailles à Caen, de Cergy à ST Lô, D'Orléans à Rouen. Les élus ont besoin de temps et de moyens pour mener à bien leur mandat. Ils n'ont pas choisi l'implantation en Disi en 2011, ni les distances colossales qui leur sont imposées. Mais ils continuent malgré tout à défendre les agents de la meilleure façon qu'il soit.

Alors pourquoi tout cet acharnement ? Quel sens les agents mettront derrière ces actes particulièrement violents et injustes à leur égard ?

Ne vous y trompez pas: ils ne sont pas dupes, comme vous pourrez le constater par vous-même ils ont signé massivement la pétition intersyndicale sur le dialogue social, et les droits des représentants des personnels, qui va vous être remise aujourd'hui. Ils n'acceptent pas d'être privés de leurs droits...

Vous êtes le responsable de la DISI, et à ce titre nous vous demandons d'appeler l'attention du DSI et du directeur général, afin qu'ils entendent raison. L'argument est simple et incontestable: « la configuration et l'implantation des services de la Disi Paris-Normandie induit de nombreux déplacements pour les représentants du personnel. Il est donc impossible d'appliquer les modifications de règles de fonctionnement des instances locales »

En l'absence de réponse positive à notre demande et celle des agents, le dialogue social se résumera encore à une promesse non tenue !

Tout comme en 2011, à la création des Disi, nul ne devait toucher aux Esi sur même résidence. Aujourd'hui, 11 ESI sont purement et simplement supprimés !

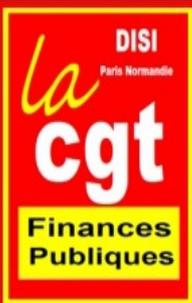
Tout comme en 2014, la Disi prévoyait d'abord un rapprochement immobilier des 2 ESI de Rouen, puis une fusion administrative. La préparation de cet énorme chantier s'appuyait en la tenue de groupes de travail associant l'expertise des agents.

ET comme par magie en 2017, plus question de GT agents, c'est la direction qui fera l'organigramme et qui confiera à un tiers (maître d'œuvre) le soin de placer les agents -qu'il ne connaît pas- dans les locaux. Les places de parking sont mêmes devenues « optionnelles » selon l'enveloppe financière et ce qu'il pourrait éventuellement en rester après les aménagements « obligatoires ». ET puis on fusionne les établissements le même jour que le déménagement. Comme si le déménagement ne suffisait pas pour les agents ! On leur change également leur façon de fonctionner.

Nous vous mettons d'ores et déjà en garde sur les conséquences de l'aggravation des risques psychosociaux que cette double peine va engendrer. Aussi, nous vous rappelons, à cette occasion, votre responsabilité en matière de santé au travail et votre obligation de résultat.

En bref « dites nous ce dont vous avez besoin et nous vous dirons comment vous en passer. »

C'est une bien étrange prise en considération du dialogue social à laquelle nous assistons ébahis et choqués. Ne nous étonnons donc pas si ces problèmes resurgissent un jour ou l'autre, même si vous tentez de les éviter d'un revers de la main...



DISI
Paris Normandie

CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI Paris Normandie

ESI CAEN
ESI NANTERRE
ESI ORLEANS
ESI ROUEN J. MOULIN
ESI ROUEN les MOUETTES
ESI VERSAILLES CHANTIERS
ESI VERSAILLES ST CLOUD
ESI FORT DE FRANCE